

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-sept septembre deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du dix septembre deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr LECOMTE Jean-Luc

Membre absent : Mr CHARIAL Nicolas

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2021

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2021/041 en date du 17 septembre 2021

Location de terres agricoles/résiliation du bail à ferme de _____

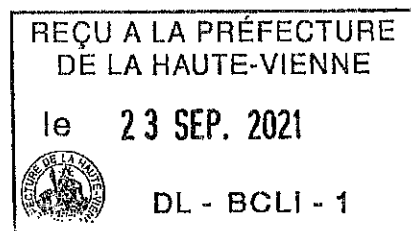
Madame le Maire indique que la Commune a reçu le 25 février 2020 une demande de _____ relative à la résiliation de son bail concernant les parcelles B339 en partie en B350 partie basse sur la commune de Doms pour une surface de 0 hectare 92 ares à compter du 1^{er} mai 2020.

Selon le Code Rural, article L.411.55, le congé doit être notifié au propriétaire au moins 18 mois avant la fin du bail. A ce titre, Madame le Maire _____ a informé le preneur, par courrier en date du 2 juin 2020, que la commune ne considère la décision comme effective qu'après le respect de ce délai, c'est-à-dire au 25 août 2021.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter la résiliation du bail et de proposer à nouveau à la location les parcelles mentionnées ci-dessus.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter la résiliation du bail de _____ concernant les parcelles B339 en partie en B350 partie basse sur la commune de Doms pour une surface de 0 hectare 92 ares à compter du 25 août 2021. Le recouvrement du loyer pour la période du 1^{er} mai 2021 au 25 août 2021 interviendra en novembre 2021 et ce à l'indice de fermage 2021.
- d'autoriser Mme le Maire à afficher la vacance de terres à louer, plus précisément les parcelles B339 en partie en B350 partie basse sur la commune de Doms pour une surface de 0 hectare 92 ares, pour un loyer annuel de 65.57 €/ans + la taxe de la Chambre de l'Agriculture et d'inviter les intéressés à envoyer leur lettre de candidature à la Mairie avant le 31 octobre 2021.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'acceptation de la résiliation du bail de _____ et pour l'affichage de la vacance de terres à louer.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
En Mairie le 21 Septembre 2021.
Le Maire

